



## Délibération n° 2022-04-06-04

Séance du 6 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date convocation : 1 avril 2022

Présents : 10

Votants : 9

Absents ou excusés : 1

L'an 2022, le 6 avril à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe LASMAN, maire.

Étaient présents : ALQUIER Gaël, BARBASTE Pierre, BARBASTE Sébastien, BOURREC Daphné, CASSE Josiane, CHESSERON Jean-Marie, LACROUX Evelyne, LASMAN Philippe, LATCHÉ Jean, RIVALS Christophe

Absents ou excusés : GALLAIS Nathalie

Ayant donné procuration : /

Secrétaire : BOURREC Daphné

### **OBJET : Approbation du compte administratif 2021 du Service Public d'Assainissement Collectif.**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du budget Assainissement Collectif de Roumens, qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION	
Dépenses	50 135,26 €
Recettes	42 291,83 €
Reports de l'exercice 2020	+ 84 075,05 €
Résultat cumulé	<b>76 231,62 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	33 101,58 €
Recettes	33 148,57 €
Reports de l'exercice 2020	+ 19 804,13 €
Reste à réaliser dépenses	00,00 €
Reste à réaliser recettes	00,00 €
Résultat cumulé	<b>19 851,12 €</b>

Hors de la présence du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** le compte administratif du budget Assainissement Collectif 2021.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le maire, LASMAN Philippe

